



Wentworth, le 30 juin 2022 – L'importance d'être un bon voisin

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous une joyeuse St-Jean tardive et une agréable Fête du Canada à venir, ainsi que de vous rappeler l'importance d'être un bon voisin tandis que nous célébrons durant les longs week-ends et tout au long de l'été. La Municipalité a reçu plusieurs plaintes de nuisance à la suite de la dernière fin de semaine et nous avons pensé que ce serait le moment opportun pour rafraîchir la mémoire de tous au sujet de certains de nos règlements existants et nouveaux.

Dans les zones plus densément peuplées, notamment autour des lacs, le bruit et la lumière peuvent déranger nos voisins et se déplacent plus facilement sur l'eau. Pour cette raison, le couvre-feu pour tous les bruits extérieurs est fixé à 23 heures. De même, les lumières extérieures doivent être dirigées vers le sol autant que possible, tout en évitant de se refléter sur l'eau dans la mesure du possible.

Bien que les feux d'artifice soient amusants à regarder, ce n'est pas toute la communauté qui apprécie le bruit qui y est associé, surtout tard dans la nuit. Nous vous rappelons que la Municipalité exige un permis pour allumer des feux d'artifice, lequel peut être obtenu au Bureau municipal. D'ailleurs, il y a des restrictions sur les heures auxquelles ils peuvent être appréciés, et qu'ils sont totalement restreints durant les interdictions de feux à ciel ouvert. De plus, il existe des règles visant à assurer la sécurité du public et une préparation adéquate avant l'allumage, qui doivent être expliquées lors de l'obtention du permis.

Pour ceux qui l'ignorent, la Municipalité en est aux dernières étapes de l'adoption d'un nouveau règlement sur les locations à court terme. Le Conseil a entendu les plaintes répétées au fil des ans concernant le manque de respect des règlements locaux, en particulier des règlements sur les nuisances, par les locataires à court terme. Dans le but de freiner ces problèmes sans toutefois punir nos locataires responsables, nous avons adopté de nouvelles mesures pour assurer la protection de la communauté, y compris une nouvelle exigence de permis d'exploitation qui est révocable en fonction de nombreux cas vérifiés de non-respect des règlements sur les nuisances.

Enfin, même si je crois fermement que la grande majorité d'entre nous, fait preuve de considération envers ses voisins tout en profitant des activités estivales, il y aura toujours quelques personnes qui iront parfois trop loin. Nos règlements prévoient de lourdes amendes en cas d'infraction et nous encourageons toute personne à déposer une plainte auprès de la municipalité si les choses deviennent excessives. Cependant, nous comprenons également que la plupart des infractions se produisent en dehors des heures de bureau et, comme nous l'avons dit à maintes reprises, vous devriez toujours déposer une plainte auprès de la police en dehors de ces heures, puisqu'elle a le pouvoir d'appliquer nos règlements sur les nuisances et d'imposer des amendes.

Le Conseil et moi-même vous souhaitons à tous un très bel été et espérons que vous prendrez quelques secondes pour considérer votre voisin avant toute activité afin que chacun puisse profiter de notre merveilleuse vie en plein air.

Votre maire,

Jason Morrison

Source: Canton de Wentworth

Pour information:

Natalie Black

Directrice générale et greffière-trésorière

nblack@wentworth.ca

450 562-0701, poste 2926